

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

VILLE de VALREAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du MERCREDI 10 JUILLET 2024

Conseillers en exercice : 29

Présents : 22 (délibération n° 2024-07/51) - 23 (délibérations n° 2024-07/52 et n° 2024-07/53) et 24 (à partir de la délibération n° 2024-07/54)

Absents excusés avec pouvoir : 6 (de la délibération n° 2024-07/51 à n° 2024-07/53) et 5 (à partir de la délibération n° 2024-07/54)

Absent excusé : 1 (délibération n° 2024-07/51)

Absent : 0

L'An deux mille vingt-quatre et le dix juillet à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle dite « L'Oustau », Espace Jean Duffard à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, **sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Maire.**

Date de la convocation : 3 juillet 2024

Date d'affichage : 3 juillet 2024

Étaient présents :

Jean-Luc BLANC, Rosy FERRIGNO, Jacques FAGARD, Christian BARTHELEMY, Christiane MERY, Franck VIGNE, Adjoint.

Jean-Daniel UGHETTO, Régine DOUX, Marinette SERVAN, Philippe SAYN, Jean-Marie ROUSSIN, Daniel BARBER, Sibylle GENESTON, Géraldine CHAMBERT à partir de la délibération n° 2024-07/54, Sandra KIENTZI, Jean-Sébastien GUENARD, Bruno VALLE, Dominique DELERUE à partir de la délibération n° 2024-07/52, Sandrine DERMEGHSIAN, Virginie AYME, Clément JACQUIER, Jacques PERTEK, Houcine SERRAR, Conseillers municipaux

Étaient excusés :

Dominique MALLET, Adjointe, ayant donné pouvoir à Christiane MERY

Marie-Andrée GAGNIERE, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Jean-Luc BLANC

Léonard PACE, Conseiller municipal ayant donné pouvoir à Patrick ADRIEN

Géraldine CHAMBERT, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Christian BARTHELEMY jusqu'à la délibération n° 2024-07/53

Leila CHEVALIER, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Franck VIGNE

Jean-Louis LAURENT, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Jacques PERTEK

Dominique DELERUE, Conseillère municipale (délibération n° 2024-07/51)

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Christian BARTHELEMY, est désigné secrétaire de séance et ceci, à l'unanimité des membres présents.

**DELIBERATION N° 2024-07/62 : ENEDIS – COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ DE
CONCESSION DE L'ANNÉE 2023 - COMMUNICATION
AU CONSEIL MUNICIPAL**

REÇU EN PREFECTURE

le 12/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218401388-20240710-DEL_2024_07

Vu l'article L.2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi du 7 décembre 2010 portant Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité ;

Vu la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu le décret n°2016-496 du 21 avril 2016 relatif au compte rendu annuel d'activité des concessions d'électricité ;

Considérant qu'ENEDIS a transmis à la Commune, collectivité concédante, un compte rendu d'activité de concession (CRAC) de l'année 2023, dont un exemplaire est joint à la présente délibération ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir été invité par Monsieur le Maire à en débattre,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ,

■ **PREND ACTE** de la communication du compte-rendu d'activité de concession (CRAC) de l'année 2023, étant précisé qu'aucun conseiller municipal n'a souhaité prendre la parole pour engager le débat.

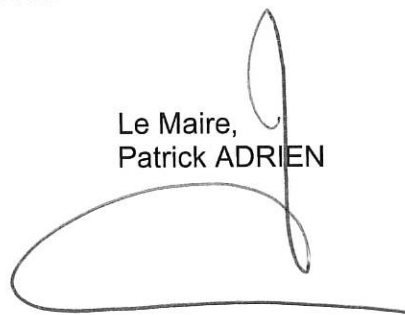
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance,
Christian BARTHELEMY
Adjoint au Maire



Le Maire,
Patrick ADRIEN



Acte certifié exécutoire compte tenu de :

La réception en Préfecture, le : 12 JUIL. 2024

Et la publication sur le site internet de la Ville, le : 12 JUIL. 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 12/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218401388-20240710-DEL_2024_07